

Compte rendu du conseil municipal

Séance du 1^{er} Juillet 2005 à 20 heures 30

Présents : Bernard Vougnon, Claude Crance, Pascale Dard, Philippe Doussot, Jean-Luc Guillaume, Colette Henriët, Daniel Moine, Alain Roset.

Absents excusés : Jérôme Gayet, Philippe Tisserand.

Procurations : Jérôme Gayet à Jean Luc Guillaume.

Philippe Tisserand à Bernard Vougnon

Absent non excusé : Dominique Jacob

Secrétaire de séance : Claude Crance.

Informations

* **Le groupe des Béninois** de Porto Novo accueillis par l'Association ASUNOES France et le CCAS transmettent à tous leur satisfaction pour ces riches rencontres. Les accueillants disent l'importance du choc culturel créé par l'événement.

* **Dans le cadre du contrat de plan Etat/Région**, lecture de la motion du Conseil Général présentant les difficultés de financement des chantiers démarrés.

* **Chantiers d'aménagement RDB** : les appels à concurrence sont lancés conjointement par la DDA et la DDE le 4 juillet. Réception des appels d'offre le 1^{er} septembre à 17 Heures. Ils portent sur deux lots, un lot réseaux humides et reprise du réseau des eaux usées défailant, un lot voirie et zone piétonne.

* **Réunion à l'Ecole** vendredi 8 juillet à 14 heures ancienne et nouvelle équipe enseignante, le Maire et les élus les plus concernés par une bonne utilisation des locaux.

* **Mur du cimetière** : Notification de subventions pour la deuxième partie des travaux par le SICA pour 929 €, correspondant à 10% du prévisionnel, et de la Préfecture pour 2323 €, correspondant à 25 % du prévisionnel.

* **Halte Garderie** : Fréquentation moyenne pour juin 05 : 7,2 enfants/heure. Elle couvre 2744 heures depuis le 1 septembre soit 60% des possibilités.

Recrutement d'une directrice et d'une assistante en CAE pour une ouverture de 15 heures en 4 demi journées : les candidatures seront examinées à partir du 10 juillet. Remerciements au personnel vendredi 29 juillet dernier jour d'ouverture.

* **SICA** compte rendu de la réunion du 28 juin et de la discussion portant sur ses compétences. Le SICA ne serait-il pas la bonne structure pour être l'interlocuteur du Syndicat Mixte de la Basse Vallée de l'Ognon qui porte le projet de réhabilitation de la Lanterne ?

* **Appel d'offre pour la réhabilitation du château d'eau** publié sur le site de la CAGB.
réception des appels d'offre vendredi 8 juillet à 17 heures.

* **Emploi d'été** : deux candidatures reçues dont l'une correspond aux dates de vacances de l'employé communal.

* **Petit chantier grande rue** :

- une part mairie pour l'installation d'un seul compteur d'alimentation en eau, et profiter de la fouille pour remplacer la canalisation en plomb,
- la partie assainissement en charge du propriétaire.

* **Projet de réhabilitation du bâtiment mairie** : présentation des plans réalisés par HDL.

* **Glissière de sécurité sur la RD8** au niveau de Pelousey : le Conseil Général engage une dépense de 9000 €.

* **Ligne à grande vitesse** : arrêté de mise en route de la procédure de remembrement au 1^{er} juillet 2005. Le Cabinet Morel encadré par la CCAF se voit confier les opérations de remembrement. Sont exclues du périmètre de remembrement tous les terrains urbanisables à terme ou qui sont proches du périmètre du captage, des lagunes ou des zones d'habitat.

* **Enquête loi sur l'eau et projet ligne à grande vitesse** : le Maire présentera les remarques du Conseil municipal au Commissaire enquêteur.

Elles portent sur l'ensemble des nuisances induites par les infrastructures lourdes de la ligne et les sur les risques de nuisance pendant la durée des travaux.

En particulier :

- demande de garantie de la qualité de l'eau du ruisseau déjà suffisamment dégradée, craintes sur la modification de son tracé ayant pour conséquence un risque d'aggravation de crues en amont,

- largeur de l'ouvrage de franchissement sous-dimensionné en période de crues,

- précisions sur la canalisation des eaux liées à la voie,

- garantie sur l'entretien de la partie végétale du secteur de l'intersection du tracé de la ligne et de la Lanterne,

- garanties pour le dépôt des matériaux de chantier hors du périmètre du captage.

Toutes ces craintes justifient la demande adressée à RFF, à titre compensatoire, de participer à la reconquête des rives de la Lanterne. Le remembrement serait l'occasion pour RFF de montrer son engagement et de garantir à la Commune l'accès aux berges.

L'étude préalable à un projet de reconquête environnementale du ruisseau rédigée par le Syndicat Mixte de la Basse Vallée de l'Ognon sera annexé au rapport du commissaire enquêteur et présenté à R.F.F..

* **CAGB et collecte des déchets** : Obligation d'appliquer la loi Chevènement pour supprimer les structures en étoile des services de collecte et d'incinération et saisir l'opportunité d'un service cohérent et global sur les 59 communes de l'Agglomération.

- Première Hypothèse : au 1^{er} janvier 06, les marchés en cours iraient à leur terme quelque soit le service concerné.

Le financement de la collecte se fait par l'instauration d'une r.o.m. (redevance ordures ménagères) calculée sur le service rendu.

- Autre Hypothèse : la création d'une régie commune déchets qui prend en charge l'organisation. La redevance est appliquée à partir du fichier des Communes et en fonction du service.

Questions : qu'en est-il des autres services ? collecte du verre ? des monstres ?

Décision au Conseil Communautaire du 8 juillet.

Délibérations

Diagnostic Schéma Assainissement. Commande complémentaire d'analyses hydro biologiques à effectuer sur la Lanterne, à son entrée et en sortie du territoire communal, par le Cabinet Sciences- Environnement, ainsi, que la numérisation du cadastre pour intégrer le lotissement des Bois de Chaucenne dans le diagnostic assainissement ; devis de 1150 € + 250 € :

Vote pour à l'unanimité.

Autoriser le Maire à signer les contrats de travail pour une Directrice de la halte garderie et pour une Assistante en CAE :

Vote pour à l'unanimité.

Modifier l'amplitude d'ouverture de la Halte Garderie à partir du 1er Septembre 2005 qui passera de 11 heures à 15 heures :

Vote pour à l'unanimité.

*** Autoriser le Maire à signer une convention avec les Chantiers départementaux d'insertion pour devis de main-d'œuvre de 4825 € et un prévisionnel de 4465 € pour matériaux :**

Vote pour à l'unanimité.

*** Régulariser sur budget eau et assainissement erreur dans l'inscription budgétaire 200 € alors que le prêt à régler s'élève à 264,92 € d'où une modification de crédit : prélèvement du compte 615 (entretien et réparation) à destination du compte 6611 pour la somme de 66 €.**

Vote pour à l'unanimité.

*** Régulariser notre participation aux cadeaux de départ des Directeurs d'écoles de notre RPI pour 350 € :**

Vote pour à l'unanimité.

*** Décision de cadeaux de départ pour Mesdames Christiane Charvet après 5 ans de service et Marie Françoise Rousseau pour une année soit respectivement 200 € et 50 € :**

Vote pour à l'unanimité.

*** Copieur Ecole : deux propositions retenues.**

Celles de Bourgogne-Repro et Ets Marchand pour Konica. Après demande d'information complémentaire à Bourgogne-Repro pour copieur neuf et contrat d'entretien sur 4 ans et comparaison des devis, la décision de commande ira au mieux offrant :

Vote pour à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 45.

**Le Maire,
Bernard Vougnon**